

## « Lieux centraux » et petites villes en Limousin médiéval. Quelques réflexions sur l'apport de la méthode de la centralité

*“Central Places” and Small Cities in Medieval Limousin: Reflections on the Contribution of Centrality Methodology*

**Jean-Luc Fray**

---

**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/siecles/753>

ISSN : 2275-2129

**Éditeur**

Centre d'Histoire "Espaces et Cultures"

**Édition imprimée**

Date de publication : 1 décembre 2011

ISSN : 1266-6726

**Référence électronique**

Jean-Luc Fray, « « Lieux centraux » et petites villes en Limousin médiéval. Quelques réflexions sur l'apport de la méthode de la centralité », *Siècles* [En ligne], 33-34 | 2011, mis en ligne le 25 juin 2013, consulté le 22 avril 2021. URL : <http://journals.openedition.org/siecles/753>

---

Ce document a été généré automatiquement le 22 avril 2021.

Tous droits réservés

---

# « Lieux centraux » et petites villes en Limousin médiéval. Quelques réflexions sur l'apport de la méthode de la centralité

*“Central Places” and Small Cities in Medieval Limousin: Reflections on the Contribution of Centrality Methodology*

Jean-Luc Fray

---

- 1 Le but de ces quelques pages est de présenter – à travers l'exemple des « agglomérations secondaires » du Limousin médiéval – les objectifs et l'état actuel d'un vaste fichier en cours de constitution intitulé « *Localités centrales* » du *Massif central au Moyen Âge : Auvergne, Bourbonnais, Gévaudan, Limousin, Rouergue, Velay et leurs marges* » (« *LOCMASCENTRE* ») ; il est aussi important d'évoquer les services que ce fichier nous semble pouvoir rendre à la réflexion en histoire spatiale ; enfin , d'une façon plus générale, de mettre en valeur l'apport de la « méthode de la centralité » à la connaissance de l'histoire des petites villes à l'époque médiévale. Le fichier, travail de longue haleine, prend place dans les programmes de l'axe 3 du CHEC (« *Plaines et montagnes : sociétés et espaces du Massif central. Structures, peuplement, patrimoine* ») et, de façon concomitante, dans plusieurs des programmes de la Maison des Sciences de l'Homme de Clermont Ferrand : programme DYSATER (Dynamiques spatiales des territoires), piloté par le laboratoire d'archéologie du CHEC, et programme ATRACVIL (« *Attractivité des villes moyennes et petites de l'Antiquité à nos jours* »), en collaboration avec les géographes du CERAMAC.
- 2 L'entreprise consiste à fichier toutes les localités ayant exercé, au cours de la période médiévale, des « fonctions centrales<sup>1</sup> » sur les populations environnantes. Le parti pris est donc de privilégier l'étude fonctionnelle, sans négliger pour autant les aspects génétiques et morphologiques, qui n'interviennent ici que de façon secondaire dans le raisonnement. Cependant, au sein de cet éventail de « fonctions urbaines » sont privilégiées, dans la perspective ici défendue, celles qui expriment la capacité du « lieu

central » à assurer des services de nature diverse au pays rural d'alentour (la notion d'*Umland* des géographes) et à d'autres localités, et à exprimer la relation ville-campagne. La méthode vise aussi à établir l'attraction exercée par ce même lieu central considéré, tout comme sa relation éventuelle à une localité de plus haut degré de centralité.

- 3 On a retenu comme « critères de centralité » pour ce fichier ceux qui s'inscrivent dans l'une ou plusieurs des quatre catégories suivantes :
  - fonctions centrales de nature politico-militaire, administrative et judiciaire ;
  - fonctions centrales de nature culturelle et culturelle ;
  - fonctions centrales de nature économique ;
  - fonctions de « centralité mentale ».
- 4 La « zone-cœur » de cette entreprise est le « Massif central » : pour le géographe André Fel<sup>2</sup>, le Massif central, au sens géologique, couvre 85 000 km<sup>2</sup>, avec une altitude moyenne de 715 m. Les limites de la « loi montagne » de 1985 et les compétences du Commissariat au Massif Central englobent tout ou partie de vingt-deux départements, sur six régions, soit près de 89 000 km<sup>2</sup>, dont 55 000 au dessus de 600 m. Le fichier prend également en compte toutes les localités qui, extérieures à la « zone-cœur », ont pu exercer un « commandement » ou une influence, de quelque nature, sur les populations et les localités de la dite zone.
- 5 L'objectif est ici de travailler sur la notion de centralité dans une vaste zone de moyenne montagne (et ses piémonts), afin d'examiner comment le maillage – éventuellement le réseau – des localités centrales, ainsi que le nombre et la nature des critères de centralité, de même que leur répartition par catégories, peuvent acquérir des traits particuliers qui pourraient être mis en relation avec la nature montagnarde de la zone d'étude. Dans ce cadre, le fichier et les décomptes de critères de centralité qu'il permet ne doivent être considérés que comme des indicateurs devant générer à leur tour des études de cas, seules susceptibles de confirmer, infirmer ou amender les intuitions que peut susciter la consultation d'un fichier qui reste une masse froide de données brutes.
- 6 Un fichier principal regroupe les localités pouvant attester, à un moment ou à un autre de la période considérée, au moins cinq critères de centralité ; il compte actuellement 490 fiches<sup>3</sup>, soit un point d'observation pour 181 km<sup>2</sup>. Un fichier complémentaire recueille les indices concernant les localités de moindre importance. Des fichiers annexes, réalisés de façon non systématique et sur une partie seulement de l'espace considéré, concernent respectivement les ponts et autres moyens de franchissement des cours d'eau, les ports et les mines.
- 7 Ces fiches sont sans cesse remaniées, complétées et améliorées au fur et à mesure de l'arrivée de nouvelles informations. Celles-ci sont validées par des renvois bibliographiques ou archivistiques ou encore grâce à la « littérature grise » archéologique et aux indications cartographiques et – ponctuellement – cadastrales. L'objectif est de réaliser à terme (grâce à la MSH-Clermont) une édition électronique qui permette à la fois de faire bénéficier les chercheurs de ce stock d'informations et de solliciter leur aide pour amender et compléter encore le fichier...
- 8 Parmi les près de 70 fiches intéressant le Limousin<sup>4</sup>, on choisira l'exemple de la fiche d'Aubusson dans son état actuel ; après l'identification administrative actuelle et selon le diocèse médiéval, viennent quelques notations géographiques et démographiques,

puis les critères répartis entre les trois catégories classiques, que complète la catégorie supplémentaire des « critères mentaux » ou « de représentation » et de relation ; la fiche se termine par de brèves notations bibliographiques spécifiques.

32

AUBUSSON,  
 CREUSE, Chef-lieu d'arrondissement  
 D-LIMOGES / (Haute)-Marche (Lusignan jusque 1309 ; puis dom. royal, puis (1327)  
 Bourbon)  
*Albuconium ; Albutzo /*

Alt. : 430 m (ville basse) / + 2.000 hab. v. 1700/

Occupation celtique au camp des Châtres (au S.) et sur l'éperon du château ; station romaine secondaire/

Chef-lieu de vicomté de la Marche dès seconde moitié X<sup>e</sup> s. (Adhémar de Chabannes, *Chronique*, III, 25), 1122 (cartulaire de Bénévent) et encore XIII<sup>e</sup> s. (cartulaire de Bonlieu, AD Creuse, H 284) ; vicomte vassal des Bourbon et des comtes de la Marche, 1233 (HB., n° 101)/

Bailli d'A. 1221 (AD Creuse, H 284, p. 111) / Libertés et création du consulat 1262 par Hugues XII de Lusignan ; « Rue franche »/

Château XI<sup>e</sup> s. (Baluze, *Maison d'Auvergne*, t. II), démantelé XVII<sup>e</sup> s. / Châtellenie 1269/70 (testament d'Hugues de Lusignan : *Layettes du Trésor des chartes*, t. IV, n° 5630, p. 413) et 1355 (AD Creuse, H 287)/

« Rue de la tour de milan », « rue des fossés » / Localité remparée pour Cassini/ Chef-lieu de subdélégation de la généralité de Moulins en 1786 (CGSE)/

Très petite paroisse résiduelle St.-Jean-de-la-Cour dans la boucle de la Creuse (dép. d'Ahun : pouillé XVI<sup>e</sup> s.) (est-elle une ancienne église baptismale ?)/ Église Ste.-Croix (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> s.), sur l'éperon, près du château vicomtal, église St.-Nicolas et église priorale ND.-du-Mont (dép. de Chambon), toutes trois plus tardives (Aubrun, *Ancien diocèse...*, p. 238, p. 295 et n. 8) et p. 361 et n. 39/ rue du chapitre »/ Chef-lieu d'archiprêtré (dès av. 1298), mais en rivalité avec la grande paroisse St.-Martial-de-Néoux (Aubrun, *Ancien diocèse...*, p. 329, n. 51bis)/ Maladrerie au pouillé de 1648/

Tour de l'horloge XVI<sup>e</sup> s. ; « rue de l'horloge »/

Pont St.-Jean et « Pont de la Terrade » / Faubourg St.-Jean-de-la-Cour/ Quartier de la Terrade/

Mesure d'A. à Saint-Maixent (6 km au N), 1275 (AD Creuse, H 292)/

Halle, 1522 (Livre de raison de P. de Ste.-Feyre)/ « Rue Marchedieu »/

Information invérifiables dans Tardieu (Herment) sur la présence de juifs à A. dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle (Fichier Nouvelle *Gallia Judaïca*, Montpellier)/

Tapiserie : plus ancienne connue serait de 1501 (frères Augeraing)/

Plusieurs maisons anciennes (XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup>), souvent avec tourelles et éventaires, y compris sur la RG de la Creuse, au-delà du pont de la Terrade/

-----

- Donne son nom à la vicomté

- Réputation littéraire (« *Vas Albusso canson, l'on l'ost la vis / Vers Aubusson, chanson, mets toi vite en route* ») (Guy d'Ussel)/

-----  
Lit. : Maurice Dayras, *Les privilèges de... A.* (Mém. Soc. sci. nat. et arch. de la Creuse, t. 34, 1962)/ Idem : *Nouvelle histoire d'Aubusson*, 2 vol., Aubusson, 1970/

- 9 48 « lieux centraux » de cinq critères et plus peuvent être retenus si l'on envisage les données du fichier pour l'ensemble des localités retenues sises dans les limites de l'ancien diocèse de Limoges avant la partition de 1317. En août 1317 en effet, le pape Jean XXII préleva une cinquantaine de paroisses dans la région sud-orientale du diocèse de Limoges et les rattacha à Tulle, dont il promut l'abbaye bénédictine Saint-Martin au rang de siège épiscopal, comme il le fit à la même époque à Saint-Flour au détriment de Clermont, à Sarlat aux dépens de Périgueux, à Castres au détriment d'Albi et à Vabres aux dépens de Rodez, créant ainsi des « cités néo-épiscopales » sur les rebords méridionaux du Massif central, comme en Toulousain.
- 10 À la date de 1300, 14 « lieux centraux » présentent cinq critères, 13 en dénotent six ; 10 localités jouissent de 7 critères, 2 de huit ; 4 montent à dix critères (dont Aubusson, mais aussi Brive, Chambon-s/Voueize et Saint-Junien), 4 à onze (le groupe Ahun + Le Moûtier-d'Ahun ; Beaulieu-s/Dordogne, Saint-Yrieix et Ussel) ; une seulement est au-dessus de douze critères : il s'agit de Limoges, chef-lieu du diocèse, avec au moins 25 critères (au même rang que Clermont).
- 11 Un premier caractère apparaît aussitôt qui est l'écrasement de la hiérarchie ; mis à part le chef-lieu, le Limousin apparaît comme un pays de petites villes et le chef de file du tableau affiche un nombre de critères qui est à plus du double de celui de ses suivants immédiats. Ce n'est pas le cas de l'Auvergne voisine où le groupe de tête se partage (c'est la « triade urbaine auvergnate ») entre le chef-lieu de diocèse (Clermont) et les deux villes doublement voisines (dans le classement et par la grande proximité géographique) de Montferrand et Riom ; on trouve ensuite une série notable de villes intermédiaires (Aurillac et Brioude, puis Saint-Flour, Billom et Pont-du-Château...)<sup>5</sup>. Ce n'est pas le cas non plus du Rouergue, où Millau peut aisément tenir tête à Rodez. Le cas du Limousin serait plutôt comparable, sous cet aspect, à celui du Berry, où Bourges semble dominer sans partage.

## Des destinées de l'héritage antique en matière d'agglomérations secondaires dans le Limousin et la Marche au Moyen Âge

- 12 S'appuyant sur les toponymes « *Icoranda* » (Aigurande, Eygurande, Équilande, Radegonde...), « *rand* » et « *Basilica* » (Bazeuges) et avec l'aide du pouillé de 1315, Michel Aubrun<sup>6</sup> définit les limites du diocèse médiéval, dont on n'a aucune raison de croire – les toponymes de limites celtiques cités plus haut le montrent – qu'elles diffèrent fondamentalement de celles de l'antique *civitas* des Lémovices... Au sein de ce diocèse des Lémovices (comme leurs collègues et voisins, les évêques que nous appelons par facilité « de Limoges » ne porteront ce titre que fort tard...), à côté du chef-lieu (lui-même complexe au haut Moyen Âge avec la Cité, le bourg castral vicomtal et le bourg abbatial Saint-Martial?), on repère, soit par les attestations des sources archéologiques,

soit par celles des sources numismatiques, narratives ou hagiographiques des temps mérovingiens et carolingiens, enfin par l'emploi de la toponymie (Neuvic, Nouic, Chervix...) une vingtaine de *vici*, pour beaucoup d'origine antique, aux destinées postérieures fort variables.

- 13 Certains *vici* antiques n'ont pas eu de « descendance » médiévale, ainsi *Praetorium*, mentionné sur la table de Peutinger comme nœud routier au carrefour de la voie de Clermont à Saintes (par Ahun et Sardent) et de la voie Bourges-Toulouse par Bridiers et Fursac. Dans ce *vicus* attesté par l'archéologie, et bien que l'ermite Goussaud s'y installe au VII<sup>e</sup> siècle, il ne reste en plein Moyen Âge, en lien avec la modification du tracé des routes, qu'un village et une paroisse Saint-Goussaud<sup>8</sup>. On pourrait citer aussi dans cette première catégorie Brillac<sup>9</sup>, Charron<sup>10</sup> et, plus encore, Chassenon<sup>11</sup>, mais aussi Fursac<sup>12</sup>, Neuic-Entier<sup>13</sup>, Nouic<sup>14</sup>, Sardent<sup>15</sup>, Sarroux<sup>16</sup> ou Vallières<sup>17</sup>... Le cas d'Ambazac est un peu plus complexe puisque cette localité, sans grande importance au Moyen Âge<sup>18</sup>, a récupéré ultérieurement une fonction de chef-lieu de canton.
- 14 Bridiers<sup>19</sup> offre un cas de « descendance déplacée » : au XII<sup>e</sup> siècle encore le chroniqueur Geoffroy de Vigeois signale l'antique notoriété de Bridiers, ancien *vicus* gallo-romain de Breda, sur la voie Clermont-Saintes. Mais, si trois mottes féodales sont attestées et si le château médiéval – siège de l'une des sept vicomtés du Poitou dès le début du XI<sup>e</sup> siècle et rasé au XVII<sup>e</sup> siècle, à l'exception du donjon des XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles – est mentionné dès les années 1140, Bridiers tombe vite au rang de dépendance de la paroisse de La Souterraine, la *Villa sosterranea* mentionnée sous ce nom en 1107, mais objet d'un don par Géraud, sire de Crozant et vicomte de Bridiers, à l'abbaye Saint-Martial de Limoges dès 1017, d'après Geoffroy de Vigeois. Développée en prieuré et prévôté monastique de Saint-Martial au début du XIII<sup>e</sup> siècle – ce dont témoigne un autre chroniqueur limousin, Bernard Itier – La Souterraine contrôlait une douzaine de paroisses dans le diocèse de Limoges<sup>20</sup>. On est là en présence d'un classique déplacement de centralité (2,5 km séparent Bridiers du cœur de La Souterraine), dont témoignent l'existence, dans le bourg prioral, d'une « tour de Bridiers » et, peut-être, le nom de « porte Breith » affecté à l'une des portes de l'enceinte urbaine médiévale.
- 15 Un autre exemple de « descendance avec glissement topographique des fonctions centrales » est présenté par le vaste site gallo-romain de Tintignac, dans la commune de Naves, sur la voie Clermont-Bordeaux. Ce *vicus* – un des sites gallo-romains les plus importants du Limousin – est encore remarqué au XII<sup>e</sup> s. par Geoffroy de Vigeois, dont on rencontre ici pour la seconde fois l'attention d'archéologue transmettant les informations tirées des témoignages des populations locales : « *...In territorio Sancti Petri de Naves... argenti, auri, plumbi ac ferri porciunculae... a pastoribus... ibi repertae sunt. Buxei generis arbusta olim locus retinet et multa in cujus ungula annulus fulvi mettali reperitur. Narratur etiam quod lapides illic reperiabantur qui, igne decocti, in calcem vertuntur...* » La paroisse de Naves, très vaste, où se trouve le site de Tintignac, pourrait être l'origine de celle de Tulle<sup>21</sup>, illustration d'un déplacement de centralité en deux étapes. Tulle était jugé cependant un refuge suffisamment fort et sûr pour accueillir, aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles, les reliques des saints Lô, évêque de Coutances, et Clair, évêque de Nantes, ainsi que des saints Baumade et Ulfard, venant du Maine<sup>22</sup>.
- 16 Parmi ces anciens *vici*, les « réussites » – à savoir la pérennisation d'une situation vraie de « localité secondaire du diocèse » ou de « lieu central à coefficient moyen ou élevé de centralité » – sont très souvent liées au facteur religieux : la présence, sur le tombeau d'un saint ermite de haute époque, d'une communauté de prêtres, formée en chapitre

de chanoines à partir du début du VIII<sup>e</sup> siècle, avec le plus souvent le titre d'abbaye : c'est le cas d'Ahun (lieu du prétendu martyr de saint Sylvain<sup>23</sup>), de Brive (saint-Martin-l'Espagnol), d'Évaux, mais aussi d'Eymouëtiers (saint Psalmet), de Noblat (saint Léonard), de Saint-Junien ou Saint-Yrieix. Dans d'autres cas, c'est la présence d'une communauté de moines bénédictins qui a pris le relais et a contribué à pérenniser au Moyen Âge la fortune du *vicus* antique, comme à Uzerche (abbaye Saint-Pierre) ou encore dans le prieuré conventuel dépendant de cette abbaye au Moûtier-d'Ahun (Notre-Dame), proche (moins de 2 km) du *vicus* d'Ahun. Cette prédominance du facteur religieux chrétien n'est cependant pas une règle exclusive, comme le montrent les cas d'Argentat, d'Ussel ou de Neuvic-d'Ussel.

- 17 On rencontre également des évolutions complexes, avec l'entrée en compte du phénomène castral, ce qui introduit le propos dans la période médiévale : le cœur du Limousin, dans la vallée du Breuil, sous-affluent de la Vienne, entre Limoges et Uzerche, présente la curiosité de l'alignement de trois *vici* probables, dont deux portent encore la marque dans leur toponymie, soit, du sud au nord : Château-Chervix, Vicq-sur-Breuil et Pierre-Bufferrière. Il est possible qu'il faille y ajouter le hameau de Vicq, dans la commune d'Eyjeaux (paroisse ancienne Saint-Martin), ainsi que le lieu-dit « Neuvic », dans la commune voisine de Saint-Hilaire-Bonneval, mais au plus près de la commune limitrophe de Pierre-Bufferrière. Eyjeaux et Saint-Hilaire appartiennent au canton de Pierre-Bufferrière.
- 18 Pour Château-Chervix, comme pour Pierre-Bufferrière, s'est ajoutée l'apparition médiévale d'un nouveau facteur de centralité : le château. Dans le premier cas, le surgissement castral – encore marqué dans le paysage d'aujourd'hui par une imposante tour rectangulaire du XII<sup>e</sup> siècle et, au nord, par une structure ovoïde soulignée par les haies et les lisières des bois – a déplacé le centre paroissial haut médiéval et chef-lieu de vicairie de Chervix<sup>24</sup> même vers le bourg castral en surplomb, ce que reflète le toponyme double (*Castrum Charvic* dans le pouillé, de 1315 ; Château-Chervix aujourd'hui)<sup>25</sup>. Un phénomène de même nature a dû se développer à Pierre-Bufferrière où le *castrum* est mentionné en 1063<sup>26</sup>.
- 19 C'est ce même doublet toponymique, déjà mentionné pour Château-Chervix, que l'on voit fonctionner pour Châteauponsac, dans la Basse-Marche (*Castrum Ponciaci* au milieu du XI<sup>e</sup> siècle dans les *Miracula sancti Benedicti* et vers 1315 dans le pouillé du diocèse de Limoges), comme en Berry voisin dans le cas de Châteaumeillant (*Mediolanum* sur le milliaire d'Allichamps, puis *Mediolano Castro* sur une monnaie mérovingienne, enfin *Castrum Mediolanense* dans le *De gestis francorum* d'Aimoin aux alentours de l'an mil).

## De l'établissement d'une centralité proprement médiévale en Limousin

- 20 Pour tout un chacun, Moyen Âge rime avec « château-(fort) ». De fait, l'introduction dans le paysage de cet édifice nouveau, fait pour être vu, autant – si ce n'est plus encore – que pour surveiller, bouleverse aussi le paysage social et politique. On ne saurait en effet oublier la fonction militaire, indéniable : le rôle de forteresse du château englobe le droit de retrait pour les habitants des environs et leurs biens, en échange de leur participation au guet et garde et à l'entretien des murailles. Mais cette fonction est largement complétée et – par la proportion de temps qu'occupent ces diverses fonctions dans la vie réelle des populations – dépassée par des fonctions politiques (lieu

de résidence seigneuriale, signe de domination, mais aussi siège de justice de proximité et lieu de règlement des conflits), économiques et, éventuellement, religieuses (lien topographique et organique du site castral avec un prieuré ou une collégiale castrale, pouvant aussi servir de lieu d'écriture, de nécropole et de centre de célébration de la *memoria* seigneuriale)<sup>27</sup>... Dans le cadre d'une étude d'histoire spatiale, on insistera sur le changement de paradigme que représente le Moyen Âge par rapport à la période impériale romaine : le soin de la défense se trouve largement décentralisé, réparti sur l'ensemble du territoire et aux mains d'un grand nombre d'acteurs locaux, ce qui fait de la seigneurie châtelaine, de la châteltenie, un puissant facteur de structuration des territoires à côté d'autres (la paroisse, la communauté paysanne). Le château est donc, de notre point de vue, un virtuel facteur et critère de centralité de grande importance<sup>28</sup>.

- 21 Le rôle du château comme lieu de centralité économique peut être illustré au travers de plusieurs indices : le lien avec le marché ; le grenier seigneurial, centre de perception et de stockage des surplus des récoltes et des fruits de la rente foncière (ainsi le grenier du comte de la Marche à Chénérailles, mentionné en 1225 et 1369<sup>29</sup>) ; le contrôle de conformité des mesures – une mesure de grains armorisée du XVI<sup>e</sup> siècle est réutilisée comme bénitier dans l'église de Saint-Exupéry-les-Roches<sup>30</sup> – s'étend à toute une zone rurale : c'est ainsi que la mesure d'Auzances est utilisée à Chatelard et aux Mars (à 7 km au sud, en limite du diocèse de Clermont) en 1209 et 1251, à La Vilatte en 1348, et même à Mérinchal, pour le seigle, en 1455 (à 16 km au sud ; il s'agit de la première paroisse du diocèse de Clermont)<sup>31</sup>. Mais il est vrai les grandes abbayes ou les plus importantes collégiales exercent également leur garantie et leur contrôle seigneurial sur les mesures : une « mesure en pierre » est mentionnée en 1311 à Beaulieu-sur-Dordogne et la mesure d'Évaux est utilisée comme référence dans des villages sis jusqu'à 20, voire 27 km, jusqu'aux portes de la localité castrale de Chénérailles et jusqu'à 20 km d'Aubusson : à l'inverse de l'exemple d'Auzances, le rayon de validité est ici plus seigneurial que lié à une logique de proximité géographique des lieux de marchés.
- 22 Le « bourg d'origine castrale<sup>32</sup> » est une figure majeure du paysage des localités secondaires du Moyen Âge central et jusqu'à la période moderne : avec sa propre fortification, dont il ne reste parfois plus trace que dans la topographie et la toponymie, ainsi à Bonnat (« Chemin de ronde » circulaire)<sup>33</sup>, ou à Lépaud<sup>34</sup>, ancien chef-lieu de prévôté, avec une rue-chemin circulaire formant une large amande autour du bourg, ou encore à Châteauponsac, sis sur l'escarpement en terrasses anciennement cultivées d'un plateau basaltique, en contre-haut d'un méandre de la Gartempe, avec des restes de remparts et d'une porte, un « quartier du vieux fort », appartenant à la première enceinte et une « Rue du rempart », en amande, correspondant à la seconde enceinte.
- 23 Le cas du doublet bourg castral et prioral est assez bien illustré, entre autres, par l'exemple d'Aixe-sur-Vienne : qualifiée de *Castrum Axia* en 982 et d'*Oppidulum*, par une chronique du XIII<sup>e</sup> siècle relative au monastère de Saint-Junien<sup>35</sup>, Aixe offre les ruines du château des vicomtes de Limoges, au confluent de la Vienne et de l'Aixette et les traces d'anciennes fortifications urbaines à trois portes, dont la « Rue des fossés » rappelle le souvenir, un pont du XIV<sup>e</sup> siècle (« pont Mallasset ») sur l'Aixette et, au cœur du bourg développé à l'ouest du château, de l'autre côté de l'Aixette, une église romane Sainte-Croix, fortifiée à la fin du Moyen Âge ; la localité est alors en mesure de servir de point de repère toponymique<sup>36</sup>. Quant à paroisse primitive (Saint-Alpinien), elle se trouvait à Tarn, à 1 500 m plus à l'ouest, en lien avec un prieuré dépendant de



Saint-Martial de Limoges<sup>37</sup> ; bien que la paroisse fût réputée au début du XIV<sup>e</sup> siècle être celle d'Aixe, l'église de Tarn, quoique interdite en raison de son délabrement, était toujours officiellement siège de la « paroisse de la ville d'Aixe » en 1786<sup>38</sup>.

- 24 Le Limousin connaît aussi quelques cas de dédoublements castraux, ainsi Chalus (*Castrum Lucii* dans la *Vita brevior* de saint Vaast, VI<sup>e</sup> siècle) avec les forteresses de « Chalus-Chabrol » (château du XI<sup>e</sup> siècle des vicomtes de Limoges, avec un donjon de 25 m de haut et 10 m de circonférence) et de « Chalus-Maulmont » (fondé au XIII<sup>e</sup> siècle). La commune actuelle de Chalus s'est formée seulement à la Révolution française à partir de deux paroisses castrales : l'église Notre-Dame-du-Haut-Chalus, édifice des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles<sup>39</sup>, versus l'église paroissiale de Chalus-Bas<sup>40</sup>.
- 25 On signalera enfin un cas de « bastide » : Bellegarde-en-Marche<sup>41</sup>, bastide à rue unique fondée vers 1233 par Isabelle de Lusignan, reine douairière d'Angleterre, à mi-pente entre la colline du château et la paroisse de Saint-Sylvain, puis reprise en main par Alfonse de Poitiers vers 1260 et qui finit par étendre le ressort de sa prévôté royale sur 65 paroisses. Malgré son insertion tardive au milieu de centres plus anciens (Chénérailles, Auzances, Sermur, Crocq, Felletin) ou plus forts (Aubusson), tous situés entre 10 et 22 km, la petite localité jouissait de six critères de centralité au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle.
- 26 La « centralité castrale » ne doit pas, pour autant, faire oublier d'autres facteurs de la centralité médiévale : la paroisse, ou plus exactement l'église paroissiale, lieu du rassemblement régulier de la communauté des croyants vivants, souvent au milieu du cimetière qui abrite leurs défunts, représente le degré un de la centralité culturelle, culturelle et sociale de la majorité chrétienne de la population<sup>42</sup>. À ce titre, on sera attentif au fait de savoir si le lieu central médiéval a su devenir centre d'une circonscription paroissiale ou s'il est demeuré longtemps (parfois jusqu'en pleine époque moderne), annexe d'un centre paroissial rural voisin ; à l'inverse, le découpage du territoire de la petite ville entre plusieurs entités paroissiales peut être, selon le cas, considéré comme signe de dynamisme ou, à l'inverse, de faiblesse de l'unité communautaire.
- 27 À un degré supérieur d'organisation territoriale, si la réalité de la circonscription archipresbytérale paraît sûre, elle est plus douteuse en ce qui regarde les archidiaconés<sup>43</sup> – encore que Chénérailles offre l'exemple d'une église paroissiale avec titre archidiaconal attaché, mais est aussi le siège d'une officialité du diocèse de Limoges pour ses trois archiprêtres les plus orientaux (Combrailles, Chénérailles et Aubusson). Cette ambigüité est particulièrement marquée dans le diocèse de Limoges, où l'attribution d'un nom de localité au ressort de l'archidiacre ne signifie en rien la résidence effective de ce dignitaire ecclésiastique et de ses services. À tout le moins, ce type de dénomination, pour les archiprêtres comme pour les archidiaconés, témoigne d'une perception de l'espace centrée, de la part des médiévaux, sur des localités privilégiées comme « points de repère » dans l'espace du diocèse, ce qu'il convient de relever au titre des critères « mentaux » de la centralité, ou critères « de la perception de l'espace »<sup>44</sup>.
- 28 *Last, but not least*, la centralité antique a survécu dans la centralité épiscopale, marquée moins par les collations de cures par l'évêque – encore que l'évêque de Limoges et son chapitre cathédral soient nettement mieux lotis en cette matière que leurs voisins clermontois – que par la pratique des visites pastorales et des synodes réunis au chef-lieu du diocèse, au moins deux fois l'an. Il convient aussi de prendre en compte le

contrôle exercé par le « centre épiscopal » sur les collégiales extérieures, même si l'évolution tend à une marche progressive de ces institutions vers l'autonomie, voire la concurrence : ainsi, le petit chapitre canonial d'Anzème, lié encore en 1060 au chapitre cathédral de Limoges par *societas*, devient prieuré bénédictin, dépendant de Déols, vers 1095. Enfin, la ville cathédrale est aussi caractérisée par le nombre de ses communautés religieuses, bénédictines, canoniales, plus tard militaires, puis mendiantes ; il y a là une concentration de sacralité (de reliques et de lieux de célébration liturgique et de prière) qui fait de ces villes des « villes saintes », seules à porter le glorieux nom antique de « cités », ce que revendiquent aussi les villes secondaires, mais « néo-épiscopales », promues au début du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>45</sup>.

- 29 Il convient d'insister sur le nombre et l'importance des villes d'origine abbatiale, collégiale<sup>46</sup> et priorale dans la hiérarchie urbaine du Limousin médiéval (sur les huit agglomérations à 10 et 11 critères, seules Aubusson et Ussel relèvent de la catégorie des « villes d'origine castrale », respectivement sous la tutelle des vicomtes d'Aubusson et des vicomtes de Ventadour). À l'inverse, Brive, Chambon-s/Voueize, Saint-Junien, le Moûtier-d'Ahun, Beaulieu-sur-Dordogne, Saint-Yrieix doivent leur essor décisif à la présence d'un grand établissement religieux, souvent accompagné d'un pèlerinage (Brive pour saint Martin l'Espagnol ; Chambon pour sainte Valérie ; Saint-Junien et Saint-Yrieix pour leurs saints éponymes, mais aussi Eygurande ou Le Dorat et, bien entendu, Limoges avec saint Martial) ; le cas de Saint-Yrieix est cependant celui d'une cohabitation de l'élément religieux et de l'élément castral laïc (château des vicomtes de Limoges, dont ne reste que la tour de Plô, du XIII<sup>e</sup> siècle). Ce constat justifie l'appréciation du géographe André Fel : « La plupart des villes du Massif central ne doivent pas leur essor d'abord au commerce, mais à la religion<sup>47</sup>. »
- 30 On ne rencontre cependant pas, en Limousin, de « second siège » de l'évêché, comme dans le cas de Billom dans le diocèse voisin de Clermont, encore que Saint-Junien s'enorgueillit d'un palais épiscopal (comme c'est le cas à Beauregard pour l'évêque de Clermont) et qu'a sévi, sur la foi d'un passage du Cartulaire d'Uzerche du XI<sup>e</sup> siècle, la légende du transfert du siège épiscopal de Limoges à Uzerche sous Pépin le Bref, puis de sa restauration à Limoges sous l'évêque Turpion<sup>48</sup>.

## Conclusion

- 31 L'auteur<sup>49</sup> de ces lignes espère que l'exercice auquel il s'est livré, aura pu convaincre le lecteur de l'utilité de cette banque des données « LOCMASCENTRE » et démontrer comment elle permet de sortir de l'accumulation de monographies et d'envisager les problématiques à l'échelle d'une grande région caractérisée par des traits communs :
- prégnance de l'économie de la moyenne montagne et de ses piémonts, capacité à entretenir des relations à longue distance et, probablement, nécessité de le faire, en particulier dans des secteurs comme l'exploitation minière et les débouchés des divers produits de l'élevage ;
  - transition entre les cultures du Nord et du Midi du royaume capétien, de l'Ouest atlantique Plantagenêt et du sillon séquano-rhodanien, longtemps impérial.
- 32 Cette banque de données ne dispense pas des indispensables études de cas et d'études de géographie historique relationnelle, seule capables de distinguer si un maillage de localités forme réellement un réseau ; elle demande à être sans cesse rectifiée, enrichie. Dans le cas présent du Limousin, elle permet de poser quelques premières caractéristiques, en les comparant à celles d'une région voisine, l'Auvergne et, plus

épisodiquement – pour l’instant – à celles du Berry, du Quercy ou du Rouergue... ; ainsi sur la densité et la hiérarchie du maillage, le rôle respectif des établissements religieux (ici, en Limousin, les collégiales) et des centres castraux.

## NOTES

1. Jean-Luc Fray, *Villes et bourgs de Lorraine. Réseaux urbains et centralité au Moyen Âge*, Clermont-Ferrand, 2006.
2. André Fel (dir.), *Massif central, l'esprit des hautes terres*, Paris, 1996.
3. Les départements concernés sont :
  - en totalité : 11 départements appartenant à 5 régions (l'Auvergne en totalité, soit l'Allier, le Cantal, la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme ; le Limousin en totalité, avec la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne ; Languedoc-Roussillon avec la Lozère ; Midi-Pyrénées avec l'Aveyron et le Lot ; Rhône-Alpes avec la Loire).
  - partiellement : 13 départements périphériques, soit l'Ardèche, la Charente, le Cher, la Côte-d'Or, la Dordogne, le Gard, l'Hérault, l'Indre, la Nièvre, le Rhône, la Saône-et-Loire, le Tarn et l'Yonne
  - ponctuellement : l'Aude, les Bouches-du-Rhône, la Drôme, la Haute-Garonne, la Gironde, l'Isère, le Loiret, la Haute-Marne, le Tarn-et-Garonne, le Vaucluse.
4. Les localités retenues sont, au titre du fichier principal : le groupe Ahun + Le Moutier-d'Ahun, Aix-sur-Vienne, Anzême, Argentat, Aubusson, Auzances, Ayen, Beaulieu-sur-Dordogne, Bellac, Bellegarde-en-M., Bénévent-l'A., Bonnat, Bort, Bourgneuf, Boussac, Brive, Brivezac, Chabanais, Chalus, Château-Chervix, Châteauponsac, Chénérailles, Collonges, le groupe Combrailles + Lépaud, Confolens, Corrèze, (La) Courtine, Donzenac, (Le) Dorat, Dun-le-Palestel, Égletons, Éguzon, Évaux, Eygurande, Eymoutiers, Felletin, Gimel, Gouzon, (Le) Grand-Bourg, Guéret, Jarnages, Limoges, Lubersac, Magnac-Laval, Meymac, Meyssac, Neuvic-d'U., Nontron, Peyrat-le-Ch., Pierre-Buffière, Pontarion, Rancon, Rochechouart, Saint-Angel, Saint-Exupéry, Saint-Junien, Saint-Léonard, Saint-Yrieix, Sermur, (La) Souterraine, Toulx-Sainte-Croix, Tulle, Turenne, Ussel, Uzerche, Vigeois.
5. Jean-Luc Fray, « Réseau urbain et "localités centrales" en Auvergne, Bourbonnais et Velay au bas Moyen Âge », dans Daniel Martin (dir.), *L'identité de l'Auvergne (Auvergne – Bourbonnais – Velay)*, Nonette, 2002, p. 253-262, avec tableau et cartes. Voir aussi *infra*, note 50, à propos des noms des archidiaconés et archiprêtres.
6. Michel Aubrun, *L'ancien diocèse de Limoges des origines au milieu du XI<sup>e</sup> siècle*, Clermont-Ferrand, 1981, p. 65-72 et carte p. 68.
7. La complexité de la topographie urbaine limougeaude aux temps anciens est bien illustrée par la planche dédiée de *L'Atlas historique des villes de France* : Bernadette Barrière, « Limoges », dans Charles Higounet, Jean-Bernard Marquette et Philippe Wolff (éd.), *Atlas historique des villes de France*, Paris, 1984.
8. M. Aubrun, *L'ancien diocèse [...]*, p. 65 et n. 3, 109, 282 et p. 325, note 38. Voir la communication de Florian Baret dans ce numéro.
9. Charente, canton de Confolens ; sis sur la voie Poitiers-Limoges-Toulouse, en son tracé occidental, Brillac est attesté par des sources mérovingiennes (M. Aubrun, *L'ancien diocèse [...]*, p. 65, n. 3) et recelait trois églises : Saint-Pierre-ès-liens, Saint-Eutrope et Saint-Jean (*ibid.*, p. 249).

10. Creuse, canton d'Évaux. Charron est attesté par des sources mérovingiennes (M. Aubrun, *L'ancien diocèse [...]*, p. 65, n. 3).
11. *Cassinomagus* (Table de Peutinger, sur la voie Clermont-Saintes) est encore un vicus mérovingien, attesté par l'archéologie (M. Aubrun, *L'ancien diocèse [...]*, p. 65, n. 3), puis le chef-lieu de vicairie carolingienne et d'une grande paroisse ancienne (*ibid.*, p. 295-6 et n. 10 et carte p. 227), mais rentre ensuite dans le rang.
12. Creuse, canton du Grand-Bourg, au franchissement de la Gartempe par la voie Bourges-Toulouse : vicus apparemment attesté par des sources mérovingiennes (M. Aubrun, *L'ancien diocèse [...]*, p. 65, n. 3 et p. 241). Saint-Étienne-de-Fursac correspondrait à un chef-lieu de vicairie attesté v. 950 : *Cartulaire de Saint-Étienne de Limoges*, n° 33) ; la paroisse de Saint-Étienne, au bord de la rivière, est à la collation des chanoines de Bénévent (donc auparavant de ceux de la cathédrale : M. Aubrun, *Ancien diocèse [...]*, p. 241). L'église Saint-Pierre (priorale, dépendance de Saint-Martial de Limoges) est située sur le versant de la vallée et pourrait être un démembrement de Saint-Étienne (*ibid.*, p. 242 et p. 337, n. 30).
13. Hte.-Vienne, canton de Châteauneuf-la-Forêt, sur la voie Poitiers-Limoges-Toulouse, vicus attesté par des sources mérovingiennes et devenu chef-lieu d'une *vicaria novicensis* au VIII<sup>e</sup> siècle (M. Aubrun, *L'ancien diocèse [...]*, p. 65, n. 3 et p. 295).
14. Hte.-Vienne, canton de Mézières : *Novus vicus* (sur voie Poitiers-Limoges-Toulouse, tracé oriental), vicus attesté par des sources numismatiques mérovingiennes (M. Aubrun, *L'ancien diocèse [...]*, p. 65, n. 3 et p. 249).
15. Creuse, canton de Pontarion, sur voie la voie Clermont-Saintes, vicus attesté par des sources mérovingiennes (M. Aubrun, *L'ancien diocèse [...]*, p. 65, n. 3). Ancienne grande paroisse ; l'église Saint-Martin est dépendante d'Uzerche depuis la fin du X<sup>e</sup> siècle (*ibid.*, p. 173, 269 et 279).
16. Corrèze, canton de Bort. Sarroux, vicus attesté par des sources numismatiques mérovingiennes (M. Aubrun, *L'ancien diocèse [...]*, p. 253 et n. 3) pourrait être l'ancienne paroisse dont fut tirée la paroisse priorale de Bort (*ibid.*, p. 384, n. 19).
17. Creuse, canton de Felletin ; est attesté comme vicus et lieu de frappe monétaire au VII<sup>e</sup> siècle par des sources numismatiques mérovingiennes (M. Aubrun, *L'ancien diocèse [...]*, p. 65, n. 3 et p. 280-2, que confirme le linguiste Jean-Pierre Chambon), puis comme chef-lieu de vicairie en 996 (*Cartulaire d'Uzerche*, n° 123) ; son église est sous le titre de Saint-Martin.
18. *Monasterium* ancien (VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles), mentionné (sous le titre de Saint-Antoine) dans la *Vita* de saint Yrieix, avec un autel Saint-Jean (rappel d'un ancien baptistère ?) ; atelier monétaire mérovingien attesté (M. Aubrun, *L'ancien diocèse [...]*, p. 119 et n. 94 ; p. 257-8 et n. 24), Ambazac semble avoir été alors le siège d'une vaste paroisse primitive, ultérieurement démembrée au profit d'une nouvelle paroisse Saint-Sylvestre, probablement en lien avec la création de Grandmont (*ibid.*, p. 376).
19. Creuse, commune et canton de La Souterraine.
20. Sur cette évolution : M. Aubrun, *L'ancien diocèse [...]*, p. 190.
21. Naves ; Corrèze, canton de Tulle. M. Aubrun, *L'ancien diocèse [...]*, p. 249 et n. 82.
22. M. Aubrun, *L'ancien diocèse [...]*, p. 158 et n. 33.
23. M. Aubrun, *L'ancien diocèse [...]*, p. 85, n. 55 ; p. 104, n. 8 ; p. 118, n. 88 et p. 273, n. 14.
24. *Caro vicus* sur un sou d'or du VII<sup>e</sup> siècle.
25. M. Aubrun, *L'ancien diocèse [...]*, p. 65, n. 3) p. 273 ; 285, n. 90 ; 361.
26. *Monasterium de Petra juxta castrum*, M. Aubrun, *L'ancien diocèse [...]*, p. 139, n. 27 ; p. 120, n. 101 ; p. 381 et n. 84 ; carte p. 380.
27. Gabriel Fournier, *Le Château dans la France médiévale*, Paris, 1978. Pour l'Auvergne : Bruno Phalip, *Seigneurs et bâtisseurs. Le Château et l'Habitat seigneurial en Haute-Auvergne et Brivadois entre le XI<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle*, Clermont-Ferrand, 1993.
28. J.-L. Fray, *Villes et bourgs [...]*, p. 55-7 et p. 231-266.
29. AD. Creuse, H 286.

30. Corrèze, arrondissement et canton d'Ussel.

31. AD Creuse, H 284, p. 52 et H 291 (Châtelard et Les Mars) ; H 434 (La Vilatte) et AD Puy-de-Dôme, 50 H 45, c. 190 (Mérinchal).

32. André Debord, « Les bourgs castraux dans l'Ouest de la France », *Châteaux et peuplements en Europe occidentale du X<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Flaran-Auch, 1980, p. 57-93 ; *idem*, « Remarques sur la notion de bourg castral », *Annales du Midi*, janv.-juin 1990, p. 55-61. Michel Bur (dir.), *Les peuplements castraux dans les pays d'Entre-Deux : Alsace, Bourgogne, Champagne, Franche-Comté, Lorraine, Luxembourg, Rhénanie-Palatinat, Sarre*, Actes du colloque de Nancy, Nancy, 1993.

33. Bonnat : Creuse, Guéret, chef-lieu de canton. Meyssac (Corrèze, Brive, chef-lieu de canton), Le Dorat (Hte.-Vienne, Bellac, chef-lieu de canton) ou Bellac (Hte.-Vienne, chef-lieu d'arrondissement) offrent des particularités toponymiques de même nature. À Donzenac (Corrèze, Brive, chef-lieu de canton), les rues « du Tour de ville », de forme circulaire, et « du Barry » évoquent respectivement les anciens remparts et le faubourg médiéval.

34. Lépaud : Creuse, Aubusson, Chambon-sur-Voueize.

35. *Chronique de Maleu*, éd. Arbelot, 1848, p. 34.

36. Saint-Priest-sous-Aixe apparaît dans le Pouillé de 1315 sous la forme : *capellanus sancti Projecti prope Aixam*.

37. Pouillé de 1315 : *Capellanus, prior et helemosinarius de Axia*.

38. AD Hte.-Vienne, G 325. Tarn est aujourd'hui un quartier de la petite ville, sur la route de Périgueux.

39. Paroisse et prieuré-cure (« moustier de la Beille »), à la collation des Augustins de Limoges (Pouillé de 1315), issue d'un démembrement de la paroisse ancienne de Pagéas, à 3 km au nord-est pour M. Aubrun, *L'ancien diocèse [...]*, p. 378. Châlus : Hte.-Vienne, Limoges, chef-lieu de canton.

40. Démembrée de la grande paroisse ancienne Saint-Étienne-de-Lageyrac (auj. simple lieu-dit de la commune de Chalus à 4 km au nord-ouest pour M. Aubrun, *L'ancien diocèse [...]*, p. 242 et 378) ; collation épiscopale pour le Pouillé de 1315.

41. Creuse, Aubusson, chef-lieu de canton. Un arrêt du Parlement de Paris (1295) évoque la « villefranche, bastide et lieu d'asile » de Bellegarde. Jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'église paroissiale reste celle de Saint-Sylvain de *Bellagardia*, à 2 km au sud (M. Aubrun, *L'ancien diocèse [...]*, p. 377).

42. J.-L. Fray, *Villes et bourgs [...]*, p. 76-77. L'organisation des communautés juives minoritaires offre un parallèle instructif (*ibid.*, p. 117-123).

43. J.-L. Fray, *Villes et bourgs [...]*, p. 73-76.

44. J.-L. Fray, *Villes et bourgs [...]*, p. 131-132. Les circonscriptions archidiaconales ou archipresbytérales qui ne se conforment pas à ce modèle apparaissent généralement minoritaires dans les listes des pouillés diocésains : c'est le cas, dans le diocèse de Limoges, du seul archidiaconé de La Marche. Les 18 archiprêtres du diocèse portent des noms de localités, dont 10 apparaissent dans nos décomptes comme des localités notables. Dans le diocèse voisin de Clermont, deux archidiaconés échappent à la règle (Limagne et Livradois). La proportion des noms d'archiprêtres correspondant à des localités centrales notables est ici de 16 sur 19 (dans les limites de l'ancien diocèse avant la partition de 1317), ce qui renforce l'impression d'un maillage plus cohérent en Auvergne. Le diocèse de Rodez présente une organisation toute différente : J.-L. Fray, « *Viatgia*, Voyages. L'administration itinérante d'un diocèse de moyenne montagne et son inscription dans l'espace : le cas du diocèse de Rodez à la fin du Moyen Âge », *Des sociétés en mouvement. Migrations et mobilité au Moyen Âge, Actes du XL<sup>e</sup> congrès de la SHMESP (Nice, 2009)*, Paris, 2010, p. 283-293.

45. Archives communales de Saint-Flour, Chapitre II, article 2, n° 7 : lettres de chancellerie (Charles, roi de France et de Navarre au bailli des montagnes d'Auvergne) : « *in dicto loco Sancti Flori, tunc villa, nunc civitate [...]* episcopus dicti loci qui nunc est » (Paris, le 8 octobre 1325).

46. Michèle Fournie (éd.), *Les collégiales dans le Midi de la France au Moyen Âge*, Carcassonne, 2003. Anne Massoni (dir.), *Collégiales et chanoines dans le centre de la France, du Moyen Âge à la Révolution*,

Limoges, 2010. Consulter également la base « Collégiales » du Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris (LAMOP) : <http://lamop.univ-paris1.fr/collegiales/base>.

47. A. Fel, *Massif central [...]*, p. 34.

48. M. Aubrun, *L'ancien diocèse [...]*, p. 162, n. 17.

49. D'autres aspects de la centralité n'ont pu être ici évoqués, ainsi la « centralité toponymique », par laquelle une localité centrale réussit à imposer l'usage de son nom comme référent géographique à tout un pays d'alentour (J.-L. Fray, *Villes et bourgs [...]*, p. 333-339) : ainsi en va-t-il de Dun-le-Palestel avec Dunet (faubourg de Dun), La Celle-Dunoise (*Cella dunensis*, *Pouillé* de 1315), Saint-Sulpice-le-Dunois (*Sanctus Sulpicius Dunensis*, 1315), Bussières-Dunoise (*Buxeria Dunensis*, 1315), Rieul-en-Dunois, aujourd'hui Le Ris (cne. de Colondannes). Ce système toponymique voisine avec celui engendré par Guéret, dont subsiste l'appellatif de la commune de Saint-Sulpice-le-Guéretois, déjà connue sous la forme *capellanus Sancti Sulpicii Guaraciensis* dans le *Pouillé* de 1315. 12 km séparent Bussières-Dunoise de Saint-Sulpice-le-Guéretois.

---

## RÉSUMÉS

À travers l'exemple des « agglomérations secondaires » du Limousin médiéval, il s'agit d'évaluer l'apport de la « méthode de la centralité » à la connaissance de l'histoire des petites villes médiévales. C'est ici l'étude fonctionnelle des agglomérations qui est privilégiée. Après avoir examiné la question des héritages antiques dans le réseau d'agglomérations médiéval, l'auteur se penche sur les nouvelles agglomérations liées aux dynamiques de l'époque médiévale.

## INDEX

**Index chronologique** : Moyen Âge

**Index géographique** : Limousin, Marche

**Mots-clés** : agglomération secondaire, lieu central

## AUTEUR

**JEAN-LUC FRAY**

Professeur d'Histoire du Moyen Âge

Centre d'Histoire « Espaces et Cultures », Clermont Université, Université Blaise-Pascal, EA 1001